



PRÉFET DES  
HAUTES-PYRÉNÉES



Tarbes le 17 avril 2019

## ACCIDENT DE LA CIRCULATION MORTEL SUR LE BOULEVARD JEAN RAOUL PAUL DE TARBES

Le 3 avril dernier, vers 13h47, une voiture a percuté violemment un piéton sur le passage protégé du boulevard Jean Raoul Paul de Tarbes, devant le quartier Mouysset.

Le véhicule léger a doublé un camion qui s'était arrêté pour laisser passer le piéton et a percuté la victime, Mme Fatima Belaid. Transportée au centre hospitalier de Tarbes puis acheminée par hélicoptère vers l'hôpital de Purpan à Toulouse, elle est décédée le 8 avril dernier.

Une marche blanche, à laquelle s'est associé le maire de Tarbes, a été organisée par les habitants du quartier Mouysset ce jour en mémoire de Mme Fatima Belaid.

Le préfet des Hautes-Pyrénées a tenu à rencontrer le même jour les organisateurs de cette marche blanche pour les assurer de son soutien et de sa sympathie.

Soucieux de répondre à la légitime inquiétude des habitants du quartier, le préfet des Hautes-Pyrénées et le maire de Tarbes ont engagé un travail afin d'identifier les solutions pour leur sécurité en qualité de piéton.

Plusieurs d'entre elles sont déjà à l'étude :

- une nouvelle demande d'installation à court terme d'un radar automatique sera faite auprès de la direction de la sécurité routière suite à une première demande formulée en 2018,
- la mise en place de feux de circulation permettant de sécuriser le passage piéton constitue également une solution pertinente et sera étudiée en priorité.

Le préfet des Hautes-Pyrénées et le maire de Tarbes présenteront aux habitants du quartier les pistes retenues dans les prochaines semaines.

-----

La préfecture apporte des précisions sur l'accidentologie de cet axe routier :

\* Depuis le début de l'année 2019, 5 accidents ont été comptabilisés sur ce boulevard (3 matériels et 2 corporels impliquant des piétons).

\* La police nationale est particulièrement présente sur ce secteur en visibilité et en répression. Sur la même période, 24 contrôles de vitesse avec interception ont été réalisés la formation motorisée de la DDSP : 61 contraventions à la vitesse et un défaut d'assurance ont été relevés. Un contrôle par radar embarqué y a également été effectué, au cours duquel 28 clichés avaient été déclenchés.